



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE St MATHIEU DE TRÉVIÈRES

---

*LUNDI 17 MARS 2014 - 19H00*

Séance n°2014/02

---

L'An Deux Mille Quatorze  
et le **Dix-septième** jour du mois de **Mars** à **19h00**  
à Saint Mathieu de Trévières le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **onze mars** s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.  
Jérôme LOPEZ, Maire.

**Membres présents :**

M. Jérôme LOPEZ, Maire.  
M. Robert YVANEZ, Mme Patricia COSTERASTE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme  
Nelly GREBERT, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Alain LADAME,  
Mme Myriam MARY-PLEJ, *Adjoints au Maire*,  
M. Sylvain MAHDI, M. Olivier DUTOUR, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Marguerite  
BERARD, M. Jean-François VILLA, Mme Fouzia MAHIAOUI, M. Nicolas GASTAL, Mme  
Carole RAGUERAGUI, Mme Annie VINCHES, M. Franck GUIBERT (à partir de ?), Mme  
Hélène JAGER, M. Patrice ROBERT, M. Lionel TROCELLIER, M. Christophe SABATIER,  
*Conseillers Municipaux*

**Membres excusés :**

M. Thomas SOUM donne pouvoir à M. Nicolas GASTAL ;  
M. Lionel TROCELLIER donne pouvoir à M. Christophe SABATIER (à partir de 19h58);

**Membres absents :**

Mme Véronique LANAU- Mme Séverine ITIER-BOSONI -Mme Annick BOYER –

**Secrétaire de séance :**

M. Robert YVANEZ.

**Étaient également présents :**

Mme Marjorie GOGIBUS, Directrice Générale des Services,  
M. Thierry RUIZ, Directeur Général Adjoint,  
Mme Carole DESCAN, responsable du service ressources humaines et finances ;  
Mme Evelyne VIGIER,  
M. Loïc SIMON-ROMERO.

~ ~ ~ ~ ~

## 2014/03-0 Désignation d'un secrétaire de séance.

M. le Maire propose **M. Robert YVANEZ** en qualité de secrétaire de séance.

<p>■ <b>VOTE :</b> <i>Votants : 24</i> <i>Pour : 24</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> <b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
--

M. le Maire indique que c'est avec un peu de solennité qu'il a le plaisir d'accueillir le conseil. En tant que Maire et ayant présidé ces 6 années il dit sa joie de présider le groupe majoritaire et salue le travail de tous les groupes politiques. Il rappelle qu'ils ont tous participé au vote du budget qui est un grand moment démocratique, les en remercie et souhaite bonne chance à celles et ceux qui seront candidats dans les 15 jours

Il remercie également l'administration.

## 2014/03-1 Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 février 2014 (le procès verbal est mis à disposition des conseillers municipaux à l'accueil de la mairie pour consultation).

<p>■ <b>VOTE :</b> <i>Votants : 24</i> <i>Pour : 24</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> <b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
--

## 2014/03-2 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### Affaires Générales

↳ **Rapporteur : M. le Maire**  
↳ **Rapport informatif**

- Signature d'un avenant n°01 au marché 2014MED001 attribué à BRM Mobilier, domicilié à BRESSUIRE(79300) : 81, Bd. de Thouars zone industrielle de Saint Porchaire relatif à la fourniture, livraison et montage d'une travée suivante SF H 1500 coloris gris alu + 2 coffres périodiques +une tablette gamme KIO pour un montant de 583,06 € TTC.
- Signature d'un contrat de dépôt et de gestion totale d'un distributeur automatique de boissons avec l'établissement Cafés BIBAL Vending dont le siège est à Eco parc 236, rue de la Sariette St Aunés (Hlt) afin de mettre à disposition du personnel et des usagers de la Médiathèque un service de boissons.
- Signature d'une convention de partenariat entre la CCGPSL, la commune et l'Association Loisirs Education et Citoyenneté grand Sud afin de mettre en place un accueil échelonné des enfants de la commune vers l'ALSH intercommunal du 8 janvier au 2 juillet 2014.

### D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

↳ **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**  
↳ **Rapport informatif**

· Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur la parcelle bâtie cadastrée AK266, d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>, vendue au prix de 255 000 € ; pas d'exercice du droit de préemption.

Concernant la Médiathèque, M le Maire suppose que chacun a pu la visiter. Elle est appréciée des tréviésois. Il invite à aller rencontrer les agents qui sont prêts à accueillir tous les nouveaux adhérents. Il ajoute que le spectacle du 8 mars 2014 a été un grand succès.

## **FINANCES, PERSONNEL COMMUNAL et AFFAIRES GENERALES**

### **2014/15 Vote du compte de gestion de l'exercice 2013 du budget Principal (M14) :**

↳ **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**  
↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

(Le document est mis à disposition des Conseillers Municipaux à l'accueil de la Mairie).

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace l'ensemble des opérations comptables réalisées par la collectivité. Il correspond au centime près au Compte Administratif.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le lundi 10 mars 2014 a présenté ces éléments.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion du budget principal (M14) de l'exercice budgétaire 2013 établi par Monsieur le Comptable Public dont les résultats sont conformes au compte administratif et n'appellent ni observations, ni réserves et qui est mis à la disposition des conseillers municipaux.

<p>■ <b>VOTE :</b> <i>Votants : 24</i> <i>Pour : 20</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 4</i> <b>VOTE A LA MAJORITE</b></p>
--

### **2014/16 Vote du compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal (M14) :**

↳ **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**  
↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L2121-14 ;

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le lundi 10 mars 2014 a présenté ces éléments.

Sous la Présidence de M. Robert YVANEZ, le conseil municipal examine le compte administratif du budget Principal M14 de l'exercice budgétaire 2013 qui s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté			469 206.19	
Réalisations de l'exercice	3 266 463.94	4 236 138.83	1 132 702.74	1 828 075.59
Total de l'exercice (report + réalisations)	3 266 463.94	4 236 138.83	1 601 908.93	1 828 075.59
Résultat de clôture		969 674.89		226 166.66
Restes à réaliser			750 115.68	121 396.75

Il est proposé hors la présence de M. Jérôme LOPEZ, Maire,

- ✚ **d'approuver** le compte administratif du budget principal (M14) de l'exercice 2013 présenté ;
- ✚ **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- ✚ **d'arrêter** les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

*Mme COSTERASTE expose ce qui suit:*

*Chapitre 011 - Charges à caractère général - les crédits non utilisés correspondent pour l'essentiel aux économies faites sur la consommation énergétique (travaux d'isolation et hiver moins rigoureux, environ 19 000 €), sur la maintenance (de nouveaux marchés ont été passés pour la maintenance des installations de chauffage et la vérification de sécurité des bâtiments communaux, économie d'environ 9 000 €), sur les honoraires (économie de 4 000 € sur l'assistance juridique), autour de 5 000 € sur des prestations reportées en 2014 (atelier théâtre du collège à la demande des enseignants, et spectacles d'inauguration de la médiathèque) et également autour de 10 000 € d'économies sur les carburants, les produits de traitement de la piscine, les fournitures administratives (poursuite de la dématérialisation), les fêtes et cérémonies, suppression du recours à un prestataire pour les publications. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées (719 549 € en 2012 et 700 090 en 2013 soit près de 20 000 € de moins qu'en 2012 alors qu'il a été intégré en 2013, 4 mois de fonctionnement TAP).*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 012 - Charges de personnel - Les réalisations sont conformes au budget, il est constaté une économie de 53 359 € liée notamment à un agent parti en disponibilité en cours d'année et deux agents en longue maladie (1/2 traitement). Il est rappelé que ce poste représente près de la moitié des charges de fonctionnement de la commune (47 %).*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - Ce chapitre est conforme au budget.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 66 - Charges financières - Les réalisations sont inférieures aux prévisions de 50 696 €, c'est lié à la baisse des intérêts sur 2 prêts à taux variables, mais aussi parce qu'il n'a pas été fait appel à la ligne de trésorerie sur toute l'année 2013, ce qui témoigne d'une trésorerie saine et bien gérée. Il est rappelé que les charges financières ont fortement diminué depuis 2008 (- 160 729 €). Cette forte baisse, plus de la moitié, prouve combien la commune s'est désendettée en 6 ans. Charges financières 2008 = 282 274.31 €*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - Il n'y a quasiment pas eu lieu de mobiliser ce chapitre.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 022 - Dépenses imprévues - La somme prévue au BP n'a pas été sollicitée, ce qui génère donc une économie de 15 000 € supplémentaires.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - Il ne se matérialise pas dans l'année par une écriture mais sera voté ultérieurement par le biais de l'affectation du résultat au moment du vote du budget 2014.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections - Il s'agit des amortissements, ils sont conformes au budget.*

*Vote : 4 abstentions*

### *Recettes de fonctionnement*

*Chapitre 013 - Atténuation de charges - elles correspondent à des remboursements sur rémunération, il a été perçu 7 407 € de plus que prévu en BP.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 70 - Produits des services - ils sont conformes au budget (cpte 70848 passé en 70878 si besoin aire gens voyage).*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 73 - Impôts et taxes - Les réalisations sont supérieures de 51 836 €, cela s'explique par la perception de rôles supplémentaires sur la part communale des taxes et à une augmentation sensible de la dotation de péréquation sur les droits d'enregistrement.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 74 - Dotations et participations - conforme au budget. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante - conforme au budget.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 76 - Produits financiers Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 77 - Produits exceptionnels : ils sont difficilement estimables au moment du budget puisqu'exceptionnels, les recettes supplémentaires perçues correspondent à des remboursements.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections - il s'agit des travaux en régie qui n'ont pu être réalisés en totalité. Vote : 4 abstentions*

### *Dépenses d'investissement*

*Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles - Les crédits ont été mobilisés à hauteur de 90 %, les 15 532 € de crédits annulés correspondent à des diagnostics non réalisés, notamment parce que la commune est en attente d'un marché passé par la CCGPSL. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 21 - Immobilisations corporelles - Les crédits ont été mobilisés à hauteur de 72 % seulement, car les marchés passés pour le réaménagement du restaurant scolaire et du mobilier de la médiathèque ont été très inférieurs aux prévisions, d'autre part le marché informatique pour la médiathèque a été lancé tardivement et fera l'objet d'une réinscription en 2014 pour un montant moindre que prévu initialement.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 23 - Immobilisations en cours - Les crédits ont été mobilisés à 99.6 %. Les restes à réaliser concernent pour l'essentiel la médiathèque et les travaux de voirie, l'ensemble est réalisé à ce jour.*

*Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - Il s'agit du remboursement du capital de la dette. Il est conforme au budget et porte la dette à 3 578 520 €. Il est rappelé que la dette a diminué de plus de 2 000 000 € depuis le début du mandat. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Travaux en régie déjà vus précédemment. Vote : 4 abstentions*

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - Conforme au budget (suite à la mise à jour des immobilisations vu en détail au moment de la DM N°1). Vote : 4 abstentions

### Recettes d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissements - Il est rappelé qu'il existe toujours un décalage entre l'attribution d'une subvention et sa perception qui a lieu après la réalisation des travaux. Il a été perçu en 2013 la quasi-totalité des montants inscrits car nous avons obtenu plus de subventions qu'espéré notamment sur les circulations douces et la médiathèque. Les subventions inscrites en restes à réaliser correspondent à la Médiathèque, aux déplacements doux et à l'éclairage public. Vote : 4 abstentions

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves hors 1068 + 66 790 € sur la TLE pour l'essentiel. Vote : 4 abstentions

1068 - Il correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé, soit le résultat de fonctionnement 2012 - Il est conforme au budget. Vote : 4 abstentions

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement - Cette opération se réalise par le biais de l'affectation du résultat. Vote : 4 abstentions

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections - Il s'agit de la contrepartie des amortissements, c'est conforme aux prévisions. Vote : 4 abstentions

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - Conformes au budget. (Frais d'études suivis de travaux intégrés dans le patrimoine suite à la mise à jour des immobilisations vu en DM n°1). Vote : 4 abstentions

En conclusion avant de passer au vote, Mme COSTERASTE souligne le résultat de fonctionnement qui est de 969 675 €. (il était de près de 820 000 € en 2010, il est de 850 000 € en 2011, de 1 045 745 € en 2012). Ce résultat prouve que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et que le budget 2013 a été bâti de façon prudente, afin d'être certains de pouvoir faire face à toutes les dépenses, sans surestimer les recettes.

M. TROCELLIER note un déficit de 400.000€ et un reste à réaliser de 600 000 €.

Il lui est rappelé qu'un déficit d'investissement est normal.

M. TROCELLIER estime que l'on finance les dépenses de l'année avec les recettes l'année suivante et M. TROCELLIER rappelle que la DGFIP en 2011 estimait les dépenses non saines.

M. le Maire demande, lors du vote, que les conseillers municipaux qui souhaitent approuver le présent compte administratif lèvent la main.

<p><b>■ VOTE :</b> Votants : <b>23</b> Pour : <b>19</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>4</b> <b>VOTE A LA MAJORITE</b></p>
--

## 2014/17 Vote du compte de gestion de l'exercice 2013 du budget assainissement (M4) :

↳ **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**  
↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

(Le document est mis à disposition des Conseillers Municipaux à l'accueil de la Mairie).

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace l'ensemble des opérations comptables réalisées par la collectivité. Il correspond au centime près au Compte Administratif.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le lundi 10 mars 2014 a présenté ces éléments.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver** le compte de gestion du budget assainissement (M4) de l'exercice budgétaire 2013 établi par Monsieur le Comptable Public dont les résultats sont conformes au compte administratif et n'appellent ni observations, ni réserves et qui est mis à la disposition des conseillers municipaux.

■ **VOTE :**  
*Votants : 24*  
*Pour : 20*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 4*  
**VOTE A LA MAJORITE**

### 2014/18 Vote du compte administratif de l'exercice 2013 du budget assainissement (M4) :

- ♦ **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**
- ♦ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 L2121-14

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le lundi 10 mars 2014 a présenté ces éléments.

Sous la Présidence de M. Robert YVANEZ, le conseil municipal examine le compte administratif du budget assainissement M4 de l'exercice budgétaire 2013 qui s'établit comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté				71 252.55
Réalisations de l'exercice	74 846.20	126 066.54	1 154 264.58	1 017 429.00
Total de l'exercice (report + réalisations)	74 846.20	126 066.54	1 154 264.58	1 088 681.55
Résultat de clôture		51 220.34	65 583.03	
Restes à réaliser			115 992.58	150 792.34

Il est proposé hors de la présence de M. Jérôme LOPEZ, Maire,



- **D'approuver** le compte administratif du budget assainissement (M4) de l'exercice 2013 présenté ;
- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Mme COSTERASTE expose :*

#### *Dépenses d'exploitation*

*Chapitre 011 - Charges à caractère général - conforme au budget. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 012 - Charges de personnel - conforme au budget. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 66 - Charges financières - Les réalisations sont conformes aux prévisions. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - Il n'y a pas eu lieu de mobiliser ce chapitre. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - Il ne se matérialise pas dans l'année par une écriture mais sera voté ultérieurement par le biais de l'affectation du résultat au moment du vote du budget 2014. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections - Il s'agit des amortissements, ils sont conformes au budget. Vote : 4 abstentions*

#### *Recettes d'exploitation*

*Chapitre 70 - Produits des services - ils ont été estimés de façon prudente et sont supérieurs de 9 000 € environ dont 5 676 € de PFAC supplémentaire. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 74 - Subventions d'exploitation : 9 620 € perçus en moins que prévu qui sont compensés par les sommes supplémentaires perçues au chapitre précédent, ce qui est donc neutre (prime d'épuration). Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante - conforme au budget. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections - il s'agit des dotations aux amortissements qui sont conformes au budget. Vote : 4 abstentions*

#### *Dépenses d'investissement*

*Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles - Des crédits ont été annulés à hauteur de 20 990 € et correspondent à des études estimées de façon prudente lors du BP. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 23 - Immobilisations en cours - Les crédits annulés correspondent également à une estimation prudente des travaux à réaliser sur le Terrieu. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - Il s'agit du remboursement du capital de la dette. Il est conforme au budget et porte la dette à 97 935 €. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - contrepartie des amortissements, réalisés en totalité. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - Il s'agit du remboursement de TVA, qui est conforme au budget, seulement 4 505 € de crédits annulés. Vote : 4 abstentions*

#### *Recettes d'investissement*

*Chapitre 13 - Subventions d'investissements - Il est rappelé qu'il existe toujours un décalage entre l'attribution d'une subvention et sa perception qui a lieu après la réalisation des travaux. Le marché de travaux ayant été inférieur aux prévisions, le montant des subventions attribué l'est également. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 106 - Dotations fonds divers réserves conforme au budget. Vote : 4 abstentions*

*Chapitre 27 - TVA vue précédemment. Vote : 4 abstentions*

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement - Cette opération se réalise par le biais de l'affectation du résultat. Vote : 4 abstentions

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections - Il s'agit de la contrepartie des amortissements, c'est conforme aux prévisions. Vote : 4 abstentions

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - TVA. Vote : 4 abstentions

<p><b>■ VOTE :</b> Votants : <b>23</b> Pour : <b>19</b> Contre : <b>0</b> Abstentions : <b>4</b> <b>VOTE A LA MAJORITE</b></p>
--

## 2014/19 Modification tableau des effectifs personnel communal

↳ **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**  
↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

Il est exposé au Conseil municipal que, conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 7 février 2014, qui s'est prononcé favorablement à l'unanimité,

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 21 février 2014,

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- *Suppression d'un poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 100% ;*
- *Création d'un poste de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 100% ;*
- *Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à 100% ;*
- *Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à 100% ;*
- *Suppression d'un poste d'Ingénieur à 100% ;*
- *Création d'un poste d'Ingénieur principal à 100% ;*
- *Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise à 100% ;*
- *Création d'un poste d'Agent de Maîtrise principal à 100%.*

TABLEAU DES EFFECTIFS	Nombre	Taux d'emploi
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	100%
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	3	100%
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	3	100%
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur principal	1	100%
Ingénieur	0	100%
Agent de maîtrise principal	2	100%

Le reste du tableau des effectifs demeure inchangé.

Par conséquent, il appartient au conseil municipal :

- *D'approuver la suppression d'un poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 100% ;*
- *D'approuver la création d'un poste de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 100% ;*
- *D'approuver la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à 100% ;*
- *D'approuver la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à 100% ;*
- *D'approuver la suppression d'un poste d'Ingénieur à 100% ;*
- *D'approuver la création d'un poste d'Ingénieur principal à 100% ;*
- *D'approuver la suppression d'un poste d'Agent de Maitrise à 100% ;*
- *D'approuver la création d'un poste d'Agent de Maitrise principal à 100%.*

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 10 mars 2014 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**

*Votants : 24*

*Pour : 24*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

## URBANISME et TRAVAUX

### **2014/20 Zone d'Aménagement Concerté « Les Champs Noirs » : Exercice du droit de préemption au titre de la Zone d'Aménagement Différé de la commune sur la parcelle cadastrée BE 33 au lieu-dit « Les Champs Noirs »**

† **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**  
† **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.**

Par Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 21 janvier 2014, Madame Odile TOURRET nous a informés de son intention de vendre une partie de l'immeuble cadastré section BE n°33 pour une contenance de 38a 47ca au lieu-dit « Les Champs Noirs », sis sur le territoire de notre commune.

Cette vente est faite au prix déterminable comme suit :

- *à concurrence de 30€/m<sup>2</sup> d'après la superficie mesurée par un géomètre expert. A titre indicatif et sur la base de la superficie cadastrale actuelle, la partie du prix payable en numéraire est de 115 410 € (cent quinze mille quatre cent dix euros) ;*
- *le solde, soit la somme de 30 000 € (trente mille euros) est converti en l'obligation pour l'acquéreur de viabiliser, à ses frais, la partie restant propriété de la venderesse en deux parcelles de 300m<sup>2</sup> chacune.*

Cet immeuble fait partie de la Zone d'Aménagement Différé « Les Champs Noirs » créée par arrêté préfectoral du 23 septembre 2013.

Cet immeuble est situé dans la Zone d'Aménagement Concerté « Les Champs noirs » et est indispensable à la réalisation des objectifs poursuivis sur ce secteur.

Le service de France Domains, par avis en date du 24 février 2014, a estimé la valeur vénale du bien à 88 940€, soit 20€/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 15%.

Cependant compte tenu de l'importance de cet immeuble dans le cadre de la réalisation de la ZAC précitée et des valeurs des transactions sur le territoire communal, une offre de prix de 30€/m<sup>2</sup> peut se justifier.

Aussi compte tenu de l'intérêt que présente cet immeuble dans le cadre de l'aménagement du secteur sud de la commune, comme le montre le rapport exposé ci-annexé.

Il est demandé au conseil municipal :

- *de préempter cet immeuble au prix de 115 410 € ;*
- *d'imputer la dépense au chapitre 21 - article 2111 ;*
- *d'entendre que cette acquisition est exonérée des droits d'impôts d'Etat en application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 21.1.1 de la loi n° 82-1126 du 29 décembre 1982 portant Loi de Finances 1983 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.*

Dans le cas où la venderesse ferait savoir à la commune qu'elle n'accepte pas son offre et qu'il conviendrait de ce fait de saisir la juridiction compétente en matière d'expropriation afin qu'elle statue conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière, il est également demandé au conseil municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un avocat pour défendre la commune à l'instance,*
- *d'imputer la dépense qui en résultera au chapitre 011 – articles 6227 et 6226 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.*

**■ VOTE :**

*Votants : 24*

*Pour : 24*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**VOTE A L'UNANIMITE**

*Il est précisé que les 2 parcelles que l'aménageur allait aménager pour le compte de la propriétaire sont prises en compte dans les 30€.*

*M. le Maire remercie l'assemblée et indique que ce dernier rapport est une bonne chose pour l'ensemble des tréviésois.*

*Mme JAGER regrette que la page des membres du conseil municipal du site internet n'ai pas été mise à jour avec son nom avec autant de rapidité qu'elle l'avait été lors du décès de M. BIANCIOTTO.*

*M. le Maire indique que cette erreur sera rectifiée.*

*Mme GREBERT adresse un petit au revoir aux membres du conseil et annonce qu'elle ne s'est pas représentée suite à un différend avec le Maire mais a adoré travailler pour la commune. Elle ajoute qu'elle tient en haute estime le personnel communal. Puis elle*

*indique qu'elle a fait preuve d'une loyauté sans faille envers le groupe majoritaire jusqu'à ce soir mais à présent elle rend sa clef et son écharpe et soutiendra désormais une autre liste.*

*M. LADAME annonce que lui aussi ira soutenir une autre liste, mais sur une autre commune et souhaite bonne chance aux autres candidats.*

~ ~ ~

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h02.**